

Sous-Préfecture

DE

Castres.

Indiquer la date de la
lettre à laquelle
on répond.

Castres, le 17 Avril 1857.

N^o 200
17 avril 1857



Monsieur le Préfet,

Conformément à votre lettre du 18 Mars dernier, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport, sur la situation des classes pauvres de l'arrondissement de Castres, pendant l'hiver, et sur l'efficacité des moyens organisés pour leur venir en aide.

La cherté des substances alimentaires, maintenue pendant quatre ans, avait absorbé toutes les ressources des ouvriers laborieux et économes. Le salaire de leurs journées était resté au dessous des nécessités de la vie et tout leur faisait craindre une diminution dans le prix du travail. Les classes pauvres ont donc vu arriver l'hiver avec inquiétude, tandis que leur situation excitait, au plus haut point l'attention des administrations municipales, des établissements de bienfaisance et des personnes charitables.

Seize et dix conseils municipaux répondant à l'appel, fait par vos circulaires des 14 et 21 Mars derniers, ont voté des allocations, indépendamment de ressources

A. M.

Disponibles sur le budget communal, et ont demandé du secours sur les fonds de l'Etat, pour ouvrir des ateliers de charité. Mais comme la mauvaise saison ne permettait pas d'organiser immédiatement les travaux, les bureaux de bienfaisance ont dû intervenir d'abord et, grâce à leurs ressources, et à celles de la charité privée, bien des souffrances ont été soulagées.

Dans les cantons de St. Amans-Soubert, Angles, Brassac, Lacauze, Murat, Vabre & Montredon les établissements de bienfaisance ont été réduits à leurs ressources ordinaires, et c'est à la charité privée que les pauvres ont dû demander les moyens de subsistance que ne pouvaient leur accorder les bureaux de bienfaisance.

Cependant la commune du Marquis, quoique la plus pauvre du canton de Brassac, a trouvé dans la charité ingénieuse de son curé et dans le concours généreux des habitants aisés, le moyen de fournir aux plus pauvres les choses nécessaires à la vie, pendant les rigueurs de l'hiver. De son côté, la commune de Vabre a organisé une souscription, dont le produit, joint aux ressources du bureau de bienfaisance, a suffi pour empêcher la mendicité, non seulement dans cette commune, mais

DE

Castres.

Indiquer la date de la
lettre à laquelle
on répond.

encore dans un rayon assez étendu, appartenant aux localités voisines.

Dans les cantons, dans il vient d'être question, plus grand nombre des ouvriers valides ont émigré par suite du manque de récolte; ils sont allés, pour la plupart, travailler dans les départements de l'Hérault et de l'Aude, où de grands ateliers sont ouverts pour l'établissement du chemin de fer du Midi. Cette émigration a laissé moins de misères à secourir dans le pays.

Dans les cantons de la plaine, les secours n'ont point fait défaut, toutes les fois que le besoin s'en est fait sentir. Les communes agricoles, jouissant d'une température moins rigoureuse, les habitants pauvres, mais valides, ont pu travailler les terres et se procurer ainsi le nécessaire; il a donc suffi des ressources ordinaires des bureaux de bienfaisance pour secourir les plus nécessiteux, et dans les temps rigoureux de l'hiver, pour venir en aide aux ouvriers dénués de toute ressource.

Dans les communes industrielles, les ouvriers n'ont point trouvé de moyens suffisants d'existence

Dans le prix de leur travail, mais les bureaux de bienfaisance et la charité privée, y ont remédié en partie. Dans la Commune d'Aussillon, l'administration municipale, avec le concours de plusieurs riches propriétaires et industriels a établi un four économique, qui a permis de livrer aux ouvriers indigents du pain à 5^e le kilogramme, tandis que le prix des grains était la taxe légale à plus de 50^e.

Si les grands centres de population manufacturière ont eu à se préoccuper vivement de la situation de la classe pauvre, les moyens de secours y ont été organisés d'une manière intelligente et efficace.

La municipalité de Sabroquière a établi des fours économiques, qui ont permis de livrer des aliments aux ouvriers à des prix très réduits et d'en fournir gratuitement aux plus misérables. De semblables fours ont été organisés à Mayamet au moyen d'une souscription, qui a produit plus de 5,000 f.

Dans le canton de Bourgne les pauvres ont été l'objet d'une grande sollicitude de la part des autorités locales et des propriétaires; pendant les années valées on les a occupés et les invalides secourus. On peut évaluer à 4,000 f. les distributions faites par l'école de Forège,

pendant l'hiver, aux pauvres de cette commune, qui ont aussi reçu les secours du bureau de Bienfaisance.

La ville de Castres n'est pas restée en arrière des mouvements généraux, et si elle possède une plus grande quantité de pauvres, en raison de sa population, on peut assurer que sa charité a été au niveau des besoins. Le bureau de Bienfaisance a augmenté ses distributions. La conférence de St. Vincent de Paul n'a pas distribué moins de 6,000 rations de soupe par semaine, des vêtements, du bois, des objets mobiliers, pour la nécessité de faire sentir au plus fort de l'hiver. Cette association de Bienfaisance a été, il est vrai, aidée par le concours de personnes charitables parmi lesquelles je me plais à citer M^{lle} Gausville de Boissezon, qui lui a ouvert son grenier et sa bourse et M. de Barrau, qui, à la suite d'une quête, faite dans ses salons, en a versé le produit, s'élevant à 500 fr., entre les mains du président de la société. La commune a aussi fourni à l'association sa part de secours; 300 fr. par mois lui ont été accordés et le conseil municipal est tout disposé à augmenter cette allocation.

s'il était nécessaire.

Les sœurs de la miséricorde et les Dames d'une association, appelée L'Ouvroir ont distribué et distribuent encore des secours en pain, soupes, bouillons et vêtements de toute sorte.

La charité privée a fait, à Castres, de grands sacrifices; plusieurs familles riches ou aisées pourvoient entièrement aux besoins d'un certain nombre de ménages pauvres.

Les sociétés de secours mutuels ont aussi rendu et rendent encore d'immenses services dans la crise alimentaire que nous traversons. Elles ont répondu entièrement à l'attente du Gouvernement de S. M., qui leur accorde sa bienveillante sollicitude.

Quant aux ressources pour travaux d'utilité communale, elles n'ont pu être employées pendant l'hiver, si ce n'est une très faible partie, la rigueur de la saison et les pluies persistantes n'ayant permis que sur quelques points l'exécution des travaux projetés. Ces ressources viendraient en leur temps alléger les charges de la charité publique et privée, pour l'action d'ici le faire sentir plus particulièrement au moment où la rigueur de la température arrête les travaux de la terre. Comme

Je l'ai déjà mentionné plus haut, un grand nombre
de communes de l'arrondissement ont voté des fonds
pour ces objets, et tout fait espérer, qu'avec les secours
qui leur ont été accordés sur les fonds mis à votre
disposition, par le Gouvernement, les administrations
municipales et de Bienfaisance pourront continuer
l'œuvre de charité, si bien commencée, et soulager
toutes les souffrances, jusqu'au moment, où, la
récolte nouvelle pourra assurer au plus grand nombre
les ressources nécessaires à la vie.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance
de mon respect,

Le Your Préfet de Castres,
Grimaldi